

## Appel à projet

Soutien aux aux acteurs de la médiation numérique pour renforcer l'accès au numérique  
des publics les plus éloignés

---

### Phase 1 : pré-sélection des candidatures

---

#### Dossier de candidature simplifié – [Modèle de trame à compléter](#)

---

##### Table des matières

I.	Examen des conditions d'accès à l'Appel à projets .....	2
1.1	Respect des principes horizontaux de l'UE.....	2
1.2	Capacité administrative et financière à porter un projet européen .....	2
1.3	Capacité porter une « opération collaborative ».....	2
1.4	Capacité répondre aux enjeux de l'objectif spécifique 1.2 ciblés par l'AAP.....	2
1.5	Capacité à répondre aux indicateurs du programme opérationnel FEDER.....	2
II.	Examen des conditions techniques de l'AAP .....	3
2.1	Capacité à caractériser la réponse aux priorités thématiques de l'AAP.....	3
2.2	Capacité à proposer un plan d'actions robuste pour atteindre les objectifs .....	3
2.3	Capacité à présenter un planning adapté .....	3
2.4	Capacité à promouvoir la culture et la langue corse .....	3
2.5	Capacité à créer/ à développer des communs numériques pour le territoire.....	3
III.	Documents à compléter pour la phase 1 de pré-sélection des candidatures.....	3
3.1	Déclaration d'absence de conflit d'intérêt .....	3
3.2	Projet accord de partenariat en cas d'opération collaborative .....	3
3.3	Plan de financement et postes de dépenses pour la Phase 1.....	3

## I. Examen des conditions d'accès à l'Appel à projets

### 1.1 Respect des principes horizontaux de l'UE

*Les bénéficiaires des opérations sélectionnées devront, au titre des objectifs de la Stratégie UE 2021-2027, respecter plusieurs principes, dont la mise en œuvre est fondée sur des principes horizontaux parmi lesquels prévalent le respect : Droits fondamentaux ; Egalité entre les genres ; Egalité des chances et la non-discrimination ; Développement durable.*

☞ Veuillez indiquer comment le respect de ces **principes horizontaux** est mis en œuvre dans votre structure ou dans celles des membres de votre consortium...

### 1.2 Capacité administrative et financière à porter un projet européen

*Afin d'assurer l'efficacité et la plus-value des opérations soutenues par les fonds européens, il est essentiel que le bénéficiaire dispose de la capacité financière/trésorerie pour réaliser l'opération subventionnée et les ressources financières et des mécanismes de financement nécessaires pour couvrir les frais d'exploitation et d'entretien pour les opérations comprenant des investissements en infrastructures ou des investissements productifs de manière à garantir leur viabilité financière.*

☞ Veuillez indiquer votre **expérience dans le montage de projets européens** et l'organisation envisagée permettant la bonne gestion et mise en œuvre du projet

### 1.3 Capacité porter une « opération collaborative »

*Le montage en opération collaborative (opération de coopération entre un chef de file, qui est bénéficiaire, et d'autres partenaires qui contribuent chacun à sa réalisation et perçoivent une partie de la subvention européenne accordée au prorata des actions réalisées et des dépenses engagées et payées) est obligatoire dans le cadre du présent appel à projets afin de couvrir le champ des trois priorités thématiques décrites au point 1.2 de l'AAP.*

☞ Veuillez décrire les **moyens mobilisés en tant que Chef de file** pour assurer l'animation du consortium et la mise en œuvre du projet.

### 1.4 Capacité répondre aux enjeux de l'objectif spécifique 1.2 ciblés par l'AAP

Les enjeux transversaux de l'Union Européenne pour la période de programmation des fonds FEDER 2021-2027 sont Au regard des enjeux identifiés et au titre de l'objectif spécifique (1.2) associé à la priorité 1 visant à tirer pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics, la Collectivité de Corse a identifié notamment le domaine d'intervention 18 (Services et applications informatiques pour les compétences numériques et l'inclusion numérique).

☞ Veuillez indiquer votre **expérience** à la fois dans la conception de projets d'inclusion numérique et dans le **développement de services et applications numériques**.

### 1.5 Capacité à répondre aux indicateurs du programme opérationnel FEDER

*Le renseignement d'indicateurs au moment du dépôt du dossier sera essentiel pour permettre à l'Autorité de Gestion de vérifier que le projet répond bien aux objectifs du programme opérationnel corse. Ce sont des outils de mesure pour évaluer les changements et permettre des analyses à différentes échelles.*

☞ Veuillez indiquer **comment allez-vous mesurer les indicateurs** décrit dans l'Appel à projet et fournir les livrables attendus (Cf. 4.) ?

## II. Examen des conditions techniques de l'AAP

### 2.1 Capacité à caractériser la réponse aux priorités thématiques de l'AAP

☞ Veuillez expliquer **en quoi le projet répond aux besoins de ce secteur**. Quelle est la plus-value engendrée par ce projet ?

### 2.2 Capacité à proposer un plan d'actions robuste pour atteindre les objectifs

☞ Veuillez décrire le **programme d'actions** et préciser quelle sera la plus-value engendrée par ce projet.

### 2.3 Capacité à présenter un planning adapté

☞ Veuillez d'une part, décrire le **calendrier prévisionnel** du projet et d'autre part, de préciser les étapes déjà réalisées, le cas échéant, et celles à réaliser.

### 2.4 Capacité à promouvoir la culture et la langue corse

☞ Veuillez présenter en quoi votre **projet permettra la promotion de la culture et de la langue corse**.

### 2.5 Capacité à créer/ à développer des communs numériques pour le territoire

☞ Veuillez d'une part, présenter les **communs numériques** développés dans le projet (*en précisant leur accessibilité, réutilisabilité, interopérabilité*) et d'autre part, indiquer comment ces communs numériques vont contribuer aux objectifs du FEDER (*comme l'innovation, la transition numérique et la cohésion territoriale*).

## III. Documents à compléter pour la phase 1 de pré-sélection des candidatures

### 3.1 Déclaration d'absence de conflit d'intérêt

Cette déclaration de neutralité fournie en **annexe 2** est essentielle pour éviter tout biais ou influence indue, assurant ainsi une gestion transparente et équitable des ressources.

### 3.2 Projet accord de partenariat en cas d'opération collaborative

Cette convention fournie en **annexe 3** n'est pas à signer à ce stade de la procédure. Elle permet d'illustrer comment la coopération est organisée pour porter le projet.

### 3.3 Plan de financement et postes de dépenses pour la Phase 1

Ce plan de financement fournie en **annexe 4** permettra de préciser le montant de la subvention FEDER demandée et l'ensemble des financements identifiés pour ce dossier. Il a vocation à garantir la réalisation des dépenses et des indicateurs à la date que vous aurez déterminée.

A ce stade, il n'est pas demandé de verser au dossier les preuves desdits financements et toutes délibérations/documents attestant de la capacité financière des partenaires.